

## Note d'information base **CCAM** version 52

- ✓ **Objet** : Diffusion de la version 52 de la base **CCAM**

Les mises à jour de la base CCAM (version 52) peuvent être faites selon votre procédure habituelle. Pour les CTI, ne pas oublier d'actualiser également la base utilisée pour la consultation dans Webvisu. Les fichiers CACTOT et CAMTOT reprennent l'ensemble des historiques CCAM Version 1 à 52.

**La version 52 de la CCAM permet la mise en œuvre au 2 juin 2018 de :**

- ✓ **Suppression de 2 actes** : JKQX001, JKQX008
- ✓ **Création de 4 actes** : JKQX347, JKQX261, JKQX147, JKQX426
- ✓ **Changements du rang des 2 actes** : JKQX027 et JKQX015
- ✓ **Ajout d'une note à la subdivision** : 08.01.09.01
- ✓ **Modification d'une note de facturation pour l'acte** : YYYY166

*Conformément à la décision du 20 mars 2018 de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'Assurance Maladie, publiée au JO du xx avril 2018.*

**Toute consultation ou téléchargement de cette base doit s'accompagner impérativement de la consultation ou du téléchargement des Dispositions Générales et Dispositions Diverses, présentant l'ensemble des règles tarifaires à appliquer pour la CCAM, qui sont modifiées avec la version 52.**

Contenu de la version 52 :

**Suppression de deux actes : JKQX001, JKQX008**

- À la subdivision « 08.01.09.01 – Examen cythopathologique du col de l'utérus », les actes suivants sont supprimés :

Code	Texte	Activité	Phase	Rembt. ss conditions	Accord préalable	Exo TM	Regroupement
JKQX001	<b>Examen cytopathologique de dépistage de prélèvement [frottis] du col de l'utérus</b> <i>À l'exclusion de : Examen cytopathologique de dépistage en phase liquide [technique monocouche] de prélèvement [frottis] du col de l'utérus (JKQX008)</i>	1	0			5	ATM
JKQX008	<b>Examen cytopathologique de dépistage en phase liquide [technique monocouche] de prélèvement [frottis] du col de l'utérus</b>	1	0			5	ATM

Code	Activité	Phase	Tarif pour l'ensemble des grilles (en euros)
JKQX001	1	0	15,40
JKQX008	1	0	15,40

**Création de 4 actes : JKQX347, JKQX261, JKQX147, JKQX426**

- À la subdivision « 08.01.09.01 – Examen cythopathologique du col de l'utérus », les actes suivants sont inscrits :

Code	Texte	Activité	Phase	Rembt. ss conditions	Accord préalable	Exo TM	Regroupement
JKQX347	<b>Examen cytopathologique de prélèvement [frottis] du col de l'utérus pour dépistage individuel</b> <i>À l'exclusion de : Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] de prélèvement [frottis] du col de l'utérus</i>	1	0			5	ATM

	<i>pour dépistage individuel (JKQX147)</i>						
<b>JKQX261</b>	<b>Examen cytopathologique de prélèvement [frottis] du col de l'utérus pour dépistage organisé</b> À l'exclusion de : <i>Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] de prélèvement [frottis] du col de l'utérus pour dépistage organisé (JKQX426)</i>	1	0			7	ATM
<b>JKQX147</b>	<b>Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] de prélèvement [frottis] du col de l'utérus pour dépistage individuel</b>	1	0			5	ATM
<b>JKQX426</b>	<b>Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] de prélèvement [frottis] du col de l'utérus pour dépistage organisé</b>	1	0			7	ATM

➤ Les tarifs des 4 actes sont les suivants :

Code	Activité	Phase	Tarif pour l'ensemble des grilles (en euros)
JKQX347	1	0	17,00
JKQX261	1	0	17,00
JKQX147	1	0	17,00
JKQX426	1	0	17,00

#### Changements du rang des 2 actes : JKQX027 et JKQX015

➤ À la subdivision « 08.01.09.01 – Examen cytopathologique du col de l'utérus » :  
Les actes JKQX027 et JKQX015 passent respectivement aux rangs 3 et 6

#### Ajout d'une note à la subdivision : 08.01.09.01

➤ **Type de note**  
TYPE 4 / LIBELLÉ « Par, ..., on entend »

« Par dépistage organisé, on entend dépistage défini dans un programme national de santé au sens de l'article L. 1411-6 du code de la santé publique et répondant au cahier des charges correspondant à la thématique publié par arrêté ministériel

Par dépistage individuel, on entend dépistage ne s'inscrivant pas dans un programme national de santé au sens de l'article L. 1411-6 du code de la santé publique

*Facturation:*

– l'examen cytopathologique de prélèvement vaginal ne peut pas être facturé en sus de l'examen cytopathologique de prélèvement du col de l'utérus »

**Modification d'une note de facturation pour l'acte : YYYY166**

- À la subdivision « 19.02.08 – Radiothérapie », la note de facturation de l'acte suivant est modifié :

<b>Code</b>	<b>Texte</b>
YYYY166 [H,Q,V,W]	<b>Supplément pour contrôles balistiques de qualité en radiothérapie par imagerie portale</b> <i>Facturation : lors de la mise en route ou lors des séances d'irradiation, un maximum par traitement complet de 240 suppléments pour la radiothérapie stéréotaxique et de 190 suppléments pour les autres techniques de radiothérapie</i>

## **CCAM V52 : MODIFICATIONS HORS JO**

La version V52 de la CCAM intègre également des modifications de la base non mentionnées dans la décision du 20 mars 2018 publiée au Journal officiel du 3 mai 2018, la date d'effet est du 2 juin 2018.

➤ **Subdivision « 06.01.04 – Scanographie de l'appareil respiratoire » :**

Ajout de la nature d'assurance PS – prestation supplémentaire à l'acte : « ZBQH001 - Scanographie du thorax, avec injection intraveineuse de produit de contraste »

➤ **Subdivision « 04.02.03.03 – Implantation de défibrillateur cardiaque » :**

Correction dans la note d'indication de l'acte DELF086 :

- La note d'indication est scindée en 2 notes de type 13 (champ limité des caractères) : Création de la deuxième note de type 13 à partir du mot « contre-indication » qui sera la 2ème partie de la longue note.
- suppression du pluriel des mots « indication » et « contre-indication »
- 2<sup>e</sup> tiret, ajout d'une virgule avant le deuxième « soit »

➤ **Subdivision « 06.01.08.05 - Échoendoscopie de la trachée et des bronches » :**

Correction du libellé de l'acte GEQJ237 :

- Ajout d'une majuscule accentuée au mot « Échoendoscopie » (libellé court et long)

➤ **Subdivision « 18.02.07.07 - Autres gestes complémentaires sur l'appareil digestif » :**

Correction du geste complémentaire HCNE083 :

- Suppression de l'acte associable : GELE001